

Administrateur de production / Administratrice de production

Plier tout Déplier tout

L'administrateur·trice de production met en œuvre et contrôle la réalisation de productions de spectacles.

Contribue à la réflexion sur le dimensionnement du spectacle à créer en fonction des moyens financiers, humains, matériels mobilisables et des possibilités de diffusion.

Organise les conditions de la production et l'évaluation financière de productions, il établit et suit le budget de production de spectacles.

Réalise des dossiers de production.

Organise le montage financier des projets et prospecte leurs financements.

Met en œuvre la relation contractuelle avec les artistes et techniciens impliqués dans la création du spectacle.

Met en œuvre la stratégie de diffusion des spectacles produits.

Coordonne le travail d'un·e ou plusieurs chargé·e-s de production et/ou de diffusion.

URL source:

<http://cpnefsv.org/metiers-spectacle/metiers-administratifs/production-diffusion/administrateur-production>